



RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2019

BUDGET PRINCIPAL

Table des matières

I- Stratégie financière et équilibre du budget 2019.....	3
II- L'équilibre du budget de fonctionnement	4
1. Les recettes réelles de fonctionnement 2019 : 74,094 M€.....	5
2 . Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 : 67,084 M€	12
III- L'équilibre du budget d'investissement	17
1. Les dépenses réelles d'investissement 2019 (hors reports) : 41,445 M€	17
2. Les recettes réelles d'investissement 2019 (hors reports) : 33,489 M€.....	20
IV - Les opérations d'ordre budgétaire	23

I- Stratégie financière et équilibre du budget 2019

Le budget primitif 2019 est la traduction financière des orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 6 mars 2019, à savoir :

- Une dynamique confortée en faveur du projet urbain
- Un plan ambitieux à destination des commerces du centre-ville
- L'éducation, toujours premier poste budgétaire municipal
- Une identité culturelle affirmée notamment autour de la filière image
- L'entretien conséquent de la voirie et du domaine public communal
- L'engagement pour le sport, support d'animation locale
- La citoyenneté et une relation améliorée avec les administrés
- La sécurité du quotidien et la prévention
- L'action continue en direction des quartiers prioritaires et la démocratie locale
- L'affirmation d'une stratégie de développement durable 2017/2020
- Une administration moderne et efficiente
- La promotion du territoire et des initiatives de coopération

Les objectifs suivants ont également été pris en compte pour la construction de ce budget :

- maîtrise de la dépense locale à travers le respect du contrat signé avec l'Etat et la poursuite des efforts de gestion réalisés par la collectivité
- maintien des taux de fiscalité locale
- politique d'investissement ambitieuse pour le territoire malgré des contraintes financières toujours réelles
- recours à l'emprunt encadré et limité par la recherche systématique de financements extérieurs et le maintien d'une épargne nette positive

EQUILIBRE BUDGETAIRE 2019 : 131,097 M€

Le budget primitif 2019 comprend les restes à réaliser et résultats de l'exercice 2018 et se décompose en :

- une section de fonctionnement équilibrée à 77,746 M€
- une section d'investissement équilibrée à 53,351 M€.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations nouvelles	77 746 015 €	74 458 592 €	42 108 806 €	44 451 380 €	119 854 821 €	118 909 972 €
dont op. réelles	67 083 912 €	74 094 327 €	41 444 541 €	33 489 276 €	108 528 452 €	107 583 603 €
dont op. d'ordre	10 662 104 €	364 265 €	664 265 €	10 962 104 €	11 326 369 €	11 326 369 €
Restes à réaliser 2018	0 €	0 €	9 173 546 €	8 899 274 €	9 173 546 €	8 899 274 €
Résultat reporté		3 287 423 €	2 068 302 €	0 €	2 068 302 €	3 287 423 €
TOTAL	77 746 015 €	77 746 015 €	53 350 654 €	53 350 654 €	131 096 669 €	131 096 669 €

II- L'équilibre du budget de fonctionnement

Les recettes de gestion prévues au BP 2019 sont en progression de 1,2 % de BP à BP alors que la prévision des dépenses de gestion affiche une hausse de 1,8 % induisant de ce fait une baisse de 4 % de l'excédent brut de fonctionnement. Après prise en compte du solde financier et exceptionnel, l'épargne de gestion se maintient à son niveau 2018. Avec un montant de 7,4 M€, l'épargne brute est en progression de 3 %. Après prise en compte de l'amortissement de la dette, la prévision de l'épargne nette est de 291 K€.

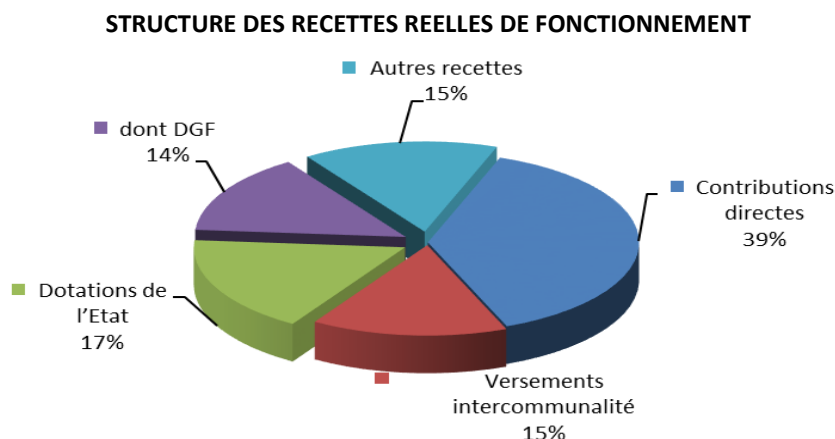
L'équilibre des opérations financières est assuré puisque les ressources propres permettent de couvrir les dépenses telles que l'amortissement de la dette et les dépenses imprévues.

	BP 2018	BP 2019
Recettes de gestion (1)(*)	73 116 683	73 985 864
Dépenses de gestion (2)(*)	63 816 798	64 965 905
Dépenses imprévues (3)	400 000	300 000
Travaux en régie (4)	550 000	350 000
Excédent brut de fonctionnement (5) = (1)-(2)-(3)+(4)	9 449 885	9 069 959
Solde financier et exceptionnel	-305 287	68 263
Epargne de gestion (6) = (5)+(1)	9 144 598	9 138 222
Intérêts (7)	2 003 949	1 777 807
Epargne brute (8) = (6)-(7)	7 140 649	7 360 416
<i>taux d'épargne brute = (8)/dépenses réelles de fonct.</i>	10,7%	11,1%
Amortissement de la dette (9)	6 711 685	7 069 190
Epargne nette (10)= (8)-(9)	428 964	291 226

(*) les recettes et dépenses de gestion correspondent aux recettes et dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières, charges exceptionnelles et dépenses imprévues pour les dépenses et hors produits financiers et produits exceptionnels pour les recettes

Equilibre des opérations financières du BP 2019	
Dépenses à couvrir par des ressources propres (hors restes à réaliser et résultat reporté)	7 382 998
dont amortissement de la dette	7 069 190
dont dépenses imprévues	299 543
dont subventions d'invnt transférées au compte de résultat	14 265
Ressources propres (hors restes à réaliser et excédents de fonctionnement capitalisés)	15 470 104
dont ressources propres externes (FCTVA, taxe d'aménagement, immobilisations financières)	2 770 000
dont amortissements des immobilisations	2 856 238
dont produit des cessions	2 038 000
dont virement de la section de fonctionnement	7 805 865
Solde	8 087 105

1. Les recettes réelles de fonctionnement 2019 : 74,094 M€



L'évolution des recettes réelles de fonctionnement apparaît comme suit :

	BP 2018	BP 2019	Variation en montant	Variation en %
Contributions directes	32 617 878	33 167 108	549 230	1,7%
Versements intercommunalité	12 898 088	12 990 880	92 792	0,7%
Dotations de l'Etat	14 678 669	14 998 195	319 526	2,2%
dont DGF	12 191 000	12 399 618	208 618	1,7%
Autres recettes	13 030 911	12 938 144	-92 767	-0,7%
Recettes réelles de fonctionnement	73 225 546	74 094 327	868 781	1,2%

Après plusieurs années marquées par la baisse des dotations de l'Etat qui aura induit une perte de recettes cumulées de 18,7 M€ sur la période 2014-2019, les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles sont en progression de 1,2 % par rapport au BP 2018.

1.1 Les contributions directes

Les taux de fiscalité directe communale sont inchangés pour l'exercice 2019.

a) Evolution des bases fiscales

Les bases fiscales, non encore notifiées par les services de l'Etat, ont été évaluées comme suit :

En €	BP 2018	2018 réalisé	BP 2019	% variation BP19 /réalisé 2018
taxe d'habitation	64 174 443	63 985 555	65 607 752	2,5%
Taxe sur le foncier Bâti	53 539 590	53 405 438	54 402 979	1,9%
Taxe sur le foncier non- Bâti	116 076	117 226	119 805	2,2%
Total	117 830 109	117 508 219	120 130 536	2,2%

Cette prévision tient compte de l'actualisation des valeurs locatives de + 2,2 % prévue dans le cadre de la loi de finances et de la variation physique estimée des bases.

b) Fixation des taux de fiscalité

taux	2018	2019	% variation
taxe d'habitation	18,25	18,25	0,00%
Taxe sur le foncier Bâti	38,80	38,80	0,00%
Taxe sur le foncier non- Bâti	71,23	71,23	0,00%

Les taux de la taxe d'habitation, de taxe sur le foncier bâti et de taxe sur le foncier non-bâti sont maintenus à leur niveau de 2018.

c) Le produit fiscal

	BP 2018	2018 réalisé	2019 estimé	% variation 2019/réalisé 2018	% variation BP à BP
taxe d'habitation	11 711 836	11 677 364	11 973 415	2,5%	2,2%
Taxe sur le foncier Bâti	20 773 361	20 721 310	21 108 356	1,9%	1,6%
Taxe sur le foncier non-bâti	82 681	83 500	85 337	2,2%	3,2%
rôles supplémentaires	50 000	220 544	0	-100,0%	-100,0%
Total	32 617 878	32 702 718	33 167 108	1,4%	1,7%

Sur la base de ces éléments, le produit fiscal 2018 est estimé à 33,167 M€.

L'évolution du produit fiscal est de :

+ 1,7 % par rapport à la prévision 2018

+ 1,4% par rapport au produit fiscal réalisé en 2018

Le produit de la fiscalité directe :

Bases fiscales TH, TFB, TFNB

X

Taux TH, TFB, TFNB

=

33,167 M€

1.2 Les dotations de l'Etat

	BP 2018	2018 réalisé	BP 2019	% variation 2019/réalisé 2018	variation de BP à BP en %
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	12 191 000	12 297 124	12 399 618	0,8%	1,7%
Fonds de compensation de la TVA (fonct.)	20 000	20 904	20 000	-4,3%	0,0%
Dotation générale de décentralisation	271 424	271 424	271 424	0,0%	0,0%
Dotations compensatrices de fiscalité	2 175 000	2 201 225	2 285 650	3,8%	5,1%
Dotations de recensement	8 665	8 665	8 503	-1,9%	-1,9%
Dotation titres sécurisés	12 580	18 433	13 000	-29,5%	3,3%
Total	14 678 669	14 817 774	14 998 195	1,2%	2,2%

Les dotations versées par l'Etat à la ville d'Angoulême ne sont pas notifiées. Elles sont évaluées sur la base des données de la loi de finances à 14,998 M€, soit +2,2 % par rapport aux prévisions budgétaires 2018 et +1,2 % par rapport aux réalisations 2018.

a) La dotation globale de fonctionnement = 12,400 M€

	BP 2018	2018 réalisé	BP 2019	% variation 2019/réalisé 2018	variation de BP à BP en %
<i>Dotation forfaitaire</i>	9 580 000	9 576 249	9 468 271	-1,1%	-1,2%
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	2 300 000	2 324 993	2 479 814	6,7%	7,8%
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	311 000	395 882	451 533	14,1%	45,2%
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	12 191 000	12 297 124	12 399 618	0,8%	1,7%

La dotation forfaitaire devrait ainsi s'élever à 9,5 M€, en diminution de 1,1 % par rapport au réalisé 2018.

La dotation de solidarité urbaine, estimée à 2,5 M€ pour 2019, devrait être en progression d'environ 7 % par rapport à la réalisation antérieure.

Enfin la dotation nationale de péréquation, estimée quant à elle à 452 K€ devrait augmenter de 14 % par rapport au réalisé 2018.

b) Les compensations fiscales = 2,286 M€

	BP 2018	2018 réalisé	BP 2019	% variation 2019/réalisé 2018	variation de BP à BP en %
<i>Dotation compensation exonération TH</i>	1 913 479	1 913 479	1 988 632	3,9%	3,9%
<i>Dotation compensation exonération taxes foncières</i>	261 521	287 746	297 018	3,2%	13,6%
Dotations compensatrices de fiscalité	2 175 000	2 201 225	2 285 650	3,8%	5,1%

Les dotations compensatrices de fiscalité directe devraient apparaître en augmentation de 3,8 % par rapport aux montants perçus en 2018. Parmi ces dotations, il faut noter la fin de la perception de la compensation spécifique de la taxe professionnelle qui, comme celle relative à la taxe foncière, sert de variable d'ajustement de l'enveloppe normée.

Les dotations de l'Etat :
DGF
+
DGD
+
Dotations compensatrices de fiscalité
+
Dotations recensement, titres sécurisés, FCTVA
=
14,998 M€

1.3 Les ressources versées par l'intercommunalité

	BP 2018	2018 réalisé	BP 2019	% variation 2019/réalisé 2018	variation de BP à BP en %
Attribution de compensation	12 403 088	12 403 088	12 403 088	0,0%	0,0%
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	450 000	547 586	520 492	-4,9%	15,7%
Dotation de solidarité communautaire	45 000	45 308	67 300	48,5%	49,6%
Total	12 898 088	12 995 982	12 990 880	0,0%	0,7%

Les dotations versées par la communauté d'agglomération du Grand Angoulême à la ville d'Angoulême ont été évaluées à 12,991 M€, soit un montant quasi identique à celui perçu en 2018.

a) L'attribution de compensation

En l'absence de nouveau transfert de compétences sur l'année 2018, le montant de l'attribution de compensation qui sera versée à la ville d'Angoulême pour 2019 reste inchangé (12,403 M€). Pour rappel, suite aux transferts des zones d'activités économiques opérés sur l'année 2017, des attributions de compensation relatives aux dépenses d'investissement sont également inscrites en dépenses (32 K€) et recettes (6 K€) de la section d'investissement.

b) Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Dans le cadre du dispositif de péréquation horizontale mis en place par la loi de finances 2011, le territoire intercommunal est, depuis 2017, uniquement bénéficiaire du FPIC, et non plus contributeur.

Sur la base des modalités adoptées en 2018 par le Grand Angoulême, et compte tenu de l'évolution globale du fonds retenue par la loi de finances, l'attribution du fonds au bénéfice de la ville est estimée à 520 K€.

c) La dotation de solidarité communautaire

Une dotation de solidarité communautaire est inscrite au budget pour 67 K€.

Les versements de l'intercommunalité
Attribution de compensation
+
FPIC
+
Dotation de solidarité communautaire
=
12.991 M€

1.4 Les autres recettes

	BP 2018	2018 réalisé	BP 2019	% variation 2019/réalisé 2018	variation de BP à BP en %
Atténuations de charges (hors écritures de stock)	265 930	369 055	244 000	-33,9%	-8,2%
Produits des services, du domaine et ventes	5 369 123	5 210 794	5 321 763	2,1%	-0,9%
Autres impôts et taxes	2 465 765	2 814 579	2 667 000	-5,2%	8,2%
Autres dotations, subventions, participations	3 904 695	3 984 351	3 746 218	-6,0%	-4,1%
Autres produits de gestion courante	916 535	909 520	850 700	-6,5%	-7,2%
Produits financiers	103 863	103 445	103 463	0,0%	-0,4%
Produits exceptionnels (hors cessions)	5 000	472 762	5 000	-98,9%	0,0%
Total	13 030 911	13 864 505	12 938 144	-6,7%	-0,7%

Evaluées à 12,938 M€, les autres recettes réelles de fonctionnement devraient apparaître en **diminution de 0,7 % par rapport au budget primitif 2018** et de 6,7 % par rapport au réalisé 2018 (soit - 926 K€) notamment en raison des recettes liées aux remboursements d'assurances pour sinistres qui ne figurent pas en prévision au BP 2019.

a) Les atténuations de charges

Il s'agit essentiellement des remboursements de rémunérations et des charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel dans le cadre des accidents du travail. Cette recette, dont l'estimation est délicate, est prévue en diminution de 8 % par rapport au BP 2018.

b) Les produits des services, du domaine et les ventes

Ce chapitre enregistre les recettes tarifaires, les remboursements de frais et les produits d'activités annexes. Les principales recettes sont prévues en progression globale de 2,1 % (+ 111 K€) par rapport au réalisé 2018.

Principales recettes des services et du domaine	BP 2018	2018 réalisé	BP 2019	% variation 2019/réalisé 2018	variation de BP à BP en %
Redevance de stationnement	1 588 000	1 516 603	1 560 000	2,9%	-1,8%
Forfait de post-stationnement	350 000	237 207	300 000	26,5%	-14,3%
Redevances et droits des services périscolaires	1 190 000	1 163 649	1 187 600	2,1%	-0,2%
Redevances et droits des services à caractère social	725 000	761 129	728 000	-4,4%	0,4%
Remboursement de frais par le CCAS	345 000	343 902	325 000	-5,5%	-5,8%
Remboursement de frais de personnel	226 000	205 281	181 000	-11,8%	-19,9%
Remboursement de frais par d'autres redevables	432 423	448 895	550 398	22,6%	27,3%
Redevances d'occupation du domaine public	320 700	323 332	309 000	-4,4%	-3,6%

Les postes qui enregistrent les progressions les plus significatives sont les recettes relatives au forfait post-stationnement qui seront perçues sur un exercice complet (contrairement à l'exercice 2018 sur lequel le FPS n'a pas été appliqué sur une année entière) et le remboursement de frais par d'autres redevables qui prend en compte la participation du Grand Angoulême au fonctionnement de la Brigade « Cœur d'Agglo » pour 100 K€.

c) Les autres impôts et taxes

Outre les contributions directes, les principales recettes du chapitre Impôts et Taxes sont les suivantes :

Principales recettes des autres impôts et taxes	BP 2018	2018 réalisé	BP 2019	variation 2019/réalisé 2018 en %	variation de BP à BP en %
Taxe sur l'électricité	838 300	839 205	850 000	1,3%	1,4%
Droits de mutation	1 100 000	1 401 494	1 200 000	-14,4%	9,1%
Droits de place	299 000	283 334	299 000	5,5%	0,0%
Autres taxes (voirie)	30 000	93 934	150 000	59,7%	400,0%
Taxe locale sur la publicité	196 000	170 341	168 000	-1,4%	-14,3%

Elles sont prévues globalement en progression de 8 % de BP à BP mais en diminution de 4% par rapport au réalisé 2018 en raison principalement des recettes liées aux droits de mutation. Ces dernières sont en forte progression depuis ces dernières années (+ 16 % entre 2017 et 2018) attestant ainsi du développement de l'attractivité du territoire. Une augmentation de 9 % (+ 100 K€) est prévue par rapport au BP 2018.

d) Les autres dotations, subventions, participations

Les principales recettes sont les suivantes :

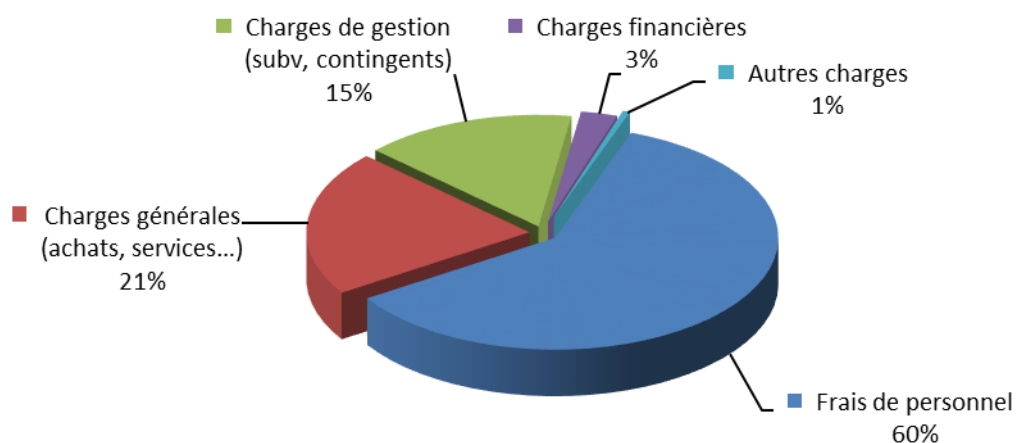
Principale recettes des autres dotations, subventions et participations	BP 2018	2018 réalisé	BP 2019	% variation 2019/réalisé 2018	variation de BP à BP en %
Participations emplois d'avenir/emplois aidés	336 000	267 331	120 000	-55,1%	-64,3%
Participation réforme des rythmes scolaires	165 000	164 967	165 000	0,0%	0,0%
Participations CAF (crèches, CEJ)	2 970 000	3 057 905	3 000 000	-1,9%	1,0%

Estimées à 3,285 M€, ces ressources devraient diminuer de 6 % par rapport au réalisé 2018 en raison principalement de la fin du dispositif des emplois aidés décidé par l'Etat.

e) Les autres produits de gestion

Ce chapitre enregistre les recettes de location des immeubles du domaine privé de la ville ainsi que la redevance du crématorium. La prévision de recettes est en réduction de près de 7 % par rapport à l'année précédente (- 58 K€) en raison de la cession des locaux commerciaux de la rue des Postes et d'un réajustement des recettes de location de salles au vu du réalisé 2018.

2 . Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 : 67,084 M€



Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent comme suit :

	BP2018	2018 réalisé	BP2019	% variation 2019/réalisé 2018	variation de BP à BP en %
Frais de personnel	39 957 900	39 273 048	40 480 700	3,08%	1,31%
Charges générales (achats, services...)	13 530 721	12 913 378	14 125 103	9,38%	4,39%
Charges de gestion (subventions, contingents)	10 310 177	10 505 512	10 368 102	-1,31%	0,56%
Charges financières	2 003 949	1 987 920	1 777 807	-10,57%	-11,28%
Autres charges	832 150	85 849	332 200	286,96%	-60,08%
Total	66 634 897	64 765 707	67 083 912	3,58%	0,67%

Elles sont en progression de 0,7 % de BP à BP et de 3,6 % par rapport au réalisé 2018. Le montant global des dépenses réelles de fonctionnement apparaît supérieur de 760 K€ à la limite fixée par contrat avec l'Etat (66 323 978 €). Néanmoins il faut noter qu'un retraitement des dépenses est prévu dans le contrat et que certaines d'entre elles (chapitres 013 et 014) seront donc déduites (pour information, la déduction a été de 604 K€ en 2018). De plus, on constate chaque année une réalisation des dépenses de fonctionnement inférieure aux prévisions qui fixent le montant maximal autorisé (pour mémoire, le taux de réalisation 2018 est de 96.51 %).

2.1 Les frais de personnel

L'évolution des charges de personnel est la suivante :

	BP2018	2018 réalisé	BP2019	% variation 2019/réalisé 2018	variation de BP à BP en %
Personnel extérieur	1 168 600	1 080 245	473 000	-56,21%	-59,52%
Impôts et taxes	817 400	917 611	1 250 000	36,22%	52,92%
Rémunérations	27 369 800	26 858 259	27 762 700	3,37%	1,44%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	10 421 700	10 211 794	10 795 000	5,71%	3,58%
Autres charges	180 400	205 139	200 000	-2,51%	10,86%
TOTAL	39 957 900	39 273 048	40 480 700	3,08%	1,31%

Avec 40,48 M€ de dépenses, les frais de personnel augmentent de 1,3 % de BP à BP et de 3 % par rapport au réalisé 2018.

En 2018, la fin du dispositif emplois aidés, amorcée fin 2017, a impacté le fonctionnement des services municipaux : 17 emplois aidés financés au BP 2019 dont 17 fins de contrats en cours d'année contre 40 au BP 2018 et 90 au BP 2017.

La direction de l'Enfance a été la principale concernée par ces départs. Afin de maintenir l'activité, la collectivité a privilégié le recours à des agents contractuels ce qui explique le montant important de l'enveloppe « personnel extérieur » inscrit au BP 2018.

Des recrutements d'agents titulaires ont eu lieu à la rentrée 2018, ce qui permet de diminuer cette enveloppe au BP 2019.

La masse salariale est contenue par une étude d'opportunité systématique des demandes de remplacements. Chaque départ est l'occasion de réinterroger le périmètre des missions de la collectivité et les compétences attendues, de repenser les organisations, d'adapter et de simplifier les process ou encore de moderniser l'outil de travail.

En 2018, la DRH a travaillé sur la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'expérience professionnelle) au sein de la collectivité. Ce nouveau régime indemnitaire, versé à tous les agents, sera appliqué au 1^{er} juillet 2019 avec un impact budgétaire inscrit au BP de 165 K€.

Les mesures PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunération) permettent, en 2019, la revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégorie A. De plus, les cadres d'emplois des Assistants Sociaux Educatifs et des Educateurs de Jeunes enfants sont intégrés en catégorie A au 1^{er} février 2019 (l'incidence de ces 2 mesures, pour 2019, est de 150 K€).

En tenant compte des recettes perçues au titre des participations de l'Etat pour les emplois d'avenir et autres dispositifs de soutien à l'emploi, la charge nette des frais de personnel s'élève à 40,36 M€.

	BP2018	BP2019	%Variation
Frais de personnel	39 957 900	40 480 700	1,3%
Recettes et participations emplois d'avenir et autres	336 000	120 000	-64,3%
Solde	39 621 900	40 360 700	1,9%

2.2 Les autres charges de gestion

Avec 24,511 M€, les autres charges de gestion augmentent de 2,7 % de BP à BP et de 4,6 % par rapport au réalisé 2018.

a) les charges à caractère général

	BP 2018	2018 réalisé	BP 2019	% variation 2019/réalisé 2018	variation de BP à BP en %
CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 530 721	12 913 378	14 125 103	9,38%	4,39%
<i>achats</i>	5 613 771	5 600 515	5 754 284	2,75%	2,50%
<i>charges externes/services extérieurs</i>	7 644 390	7 047 850	8 085 019	14,72%	5,76%
<i>impôts et taxes</i>	272 560	265 013	285 800	7,84%	4,86%

Les charges à caractère général comprennent les achats de fournitures et de petit matériel, les fluides, les contrats de prestations de services et de location, les frais d'entretien et d'assurance, les rémunérations d'intermédiaires, les frais de communication, et les impôts et taxes divers.

Ces dépenses sont en progression de 4 % par rapport aux prévisions budgétaires 2018 et de 9 % par rapport au réalisé 2018.

La progression la plus significative concerne les charges externes et services extérieurs (+ 1,04 M€ par rapport au réalisé 2018). Elle correspond principalement à des dépenses de maintenance et des prestations de nettoyage des locaux. Ces dépenses avaient été prévues au BP 2018 mais n'ont pu être réalisées en totalité sur cet exercice d'où l'évolution significative constatée entre le BP 2019 et la réalisation 2018.

Cette augmentation est due également à l'inscription nouvelle de remboursement de frais au budget- annexe du Gesta qui remplace donc la subvention prévue en charges exceptionnelles jusqu'alors. En effet, depuis 2018, et conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, les sujétions de service public imposées par le budget principal au Gesta, à travers les créneaux de gratuité, font l'objet d'une refacturation pour remboursement de frais et non plus d'un versement sous forme de subvention. Pour rappel, le coût de cette gratuité était de 280 K€ en 2018.

Si l'on neutralise cette écriture, l'évolution globale des charges à caractère général n'est plus de 4 % mais de 2 % de BP à BP.

b) les atténuations de produits

	BP 2018	2018 réalisé	BP 2019	variation 2019/réalisé 2018 en %	variation de BP à BP en %
ATTENUATIONS DE PRODUITS	18 000	15 681	18 000	14,79%	0,00%

La prévision des atténuations de produits est maintenue au niveau du BP 2018.

Il s'agit des crédits provisionnés au titre de dégrèvements éventuels de la taxe d'habitation pour les logements vacants.

c) les autres charges de gestion courante

	BP 2018	2018 réalisé	BP 2019	variation 2019/réalisé 2018 en %	variation de BP à BP en %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 310 177	10 505 512	10 368 102	-1,31%	0,56%
<i>Contingents et participations</i>	2 360 273	2 364 179	2 278 789	-3,61%	-3,45%
<i>Subventions</i>	7 585 154	7 747 749	7 723 183	-0,32%	1,82%
<i>autres charges</i>	364 750	393 584	366 130	-6,98%	0,38%

Les contingents et participations, avec 2,279 M€, sont en diminution de 3 %. Cette évolution correspond essentiellement à la réduction de la participation de la ville à l'EESI (-70 K€) en raison de l'intégration du Grand Angoulême au Conseil d'Administration de l'établissement et de sa participation au financement. Les autres participations sont principalement celles de la CIBDI pour 1,06 M€ qui comprend la participation statutaire et le loyer pour la mise à disposition du vaisseau Moebius et du syndicat mixte Magélis pour 320 K€.

Les subventions, avec 7,723 M€, sont maintenues à leur niveau de réalisation 2018. Elles correspondent à la subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 1,9 M€, à des subventions aux associations pour 5,810 K€ et aux subventions de fonctionnement versées aux communes de l'agglomération pour l'accueil d'enfants de la ville scolarisés dans leurs écoles (13 K€).

Les autres charges de gestion courante

Les charges à caractère général
+
Les atténuations de produits
+
Les contingents et subventions
+
Autres charges diverses
=
24,511 M€

2.3 Les autres charges

	BP2018	2018 réalisé	BP2019	variation 2019/réalisé 2018 en %	variation de BP à BP en %
Charges financières	1 970 208	1 987 920	1 777 807	-10,57%	-9,77%
Charges exceptionnelles	414 150	70 168	40 200	-42,71%	-90,29%
Total	2 384 358	2 058 087	1 818 007	-11,67%	-23,75%

Estimées à 1,818 M€, les autres charges sont réduites de 24 % de BP à BP et de 12 % par rapport au réalisé 2018.

a) les charges financières

Les intérêts de la dette s'élèvent à 1,778 M€, en réduction de 10 % par rapport au budget primitif 2018. L'évolution à la baisse de la charge d'intérêts est la conséquence notamment du vieillissement de l'encours.

Les intérêts des crédits à court terme sont estimés à 15 K€. Ils correspondent aux frais liés à l'utilisation des lignes de trésorerie.

b) Charges exceptionnelles

Ces dépenses sont en forte diminution en raison de la suppression de l'inscription d'une subvention exceptionnelle pour le budget-annexe du Gesta, conformément aux recommandations de la Chambre régionale des Comptes.

Les autres charges

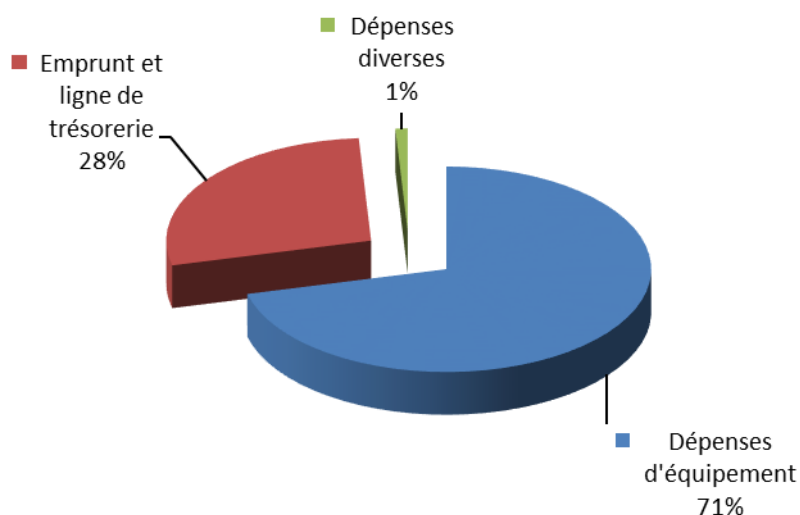
Charges financières
+
Charges exceptionnelles
=
1,818 K€

III- L'équilibre du budget d'investissement

En 2019, les dépenses réelles d'investissement sont prévues à 41,445 M€. Le besoin de financement par l'emprunt s'établit à 7,462 M€. Avec les reports de 2018, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 50,618 M€.

	BP 2018	BP 2019
Dépenses d'équipement (1)	35 438 770	38 648 353
Dépenses financières hors amortissement de la dette (2)	6 288 306	4 800 543
Autres (3)	165 014	100 000
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (4)	1 760 330	2 068 302
Total des dépenses (5) = (1)+(2)+(3)+(4)	43 652 420	45 617 199
Epargne nette (6)	428 964	291 226
Travaux en régie (7)	550 000	350 000
Recettes réelles d'investissement hors emprunt (8)	32 386 559	34 926 550
Résultat de fonctionnement reporté (9)	5 596 896	3 287 423
Total des ressources (10)= (6)-(7)+(8)+(9)	37 862 419	38 155 199
Besoin de financement par l'emprunt (11) = (5)-(10)	-5 790 000	-7 462 000

1. Les dépenses réelles d'investissement 2019 (hors reports) : 41,445 M€



Avec 41,445 M€, les dépenses réelles d'investissement 2019 (hors reports) apparaissent en progression de 13 % par rapport à la prévision budgétaire 2018.

Dépenses réelles d'investissement hors reports	BP 2018	BP 2019	variation de BP à BP en %	Variation montant
Dépenses d'équipement	25 048 133	29 474 808	17,67%	4 426 675
Emprunt et ligne de trésorerie	12 511 685	11 569 190	3,17%	-942 495
Dépenses diverses	588 305	400 543	-77,00%	-187 762
Total	38 148 124	41 444 541	12,81%	3 296 417

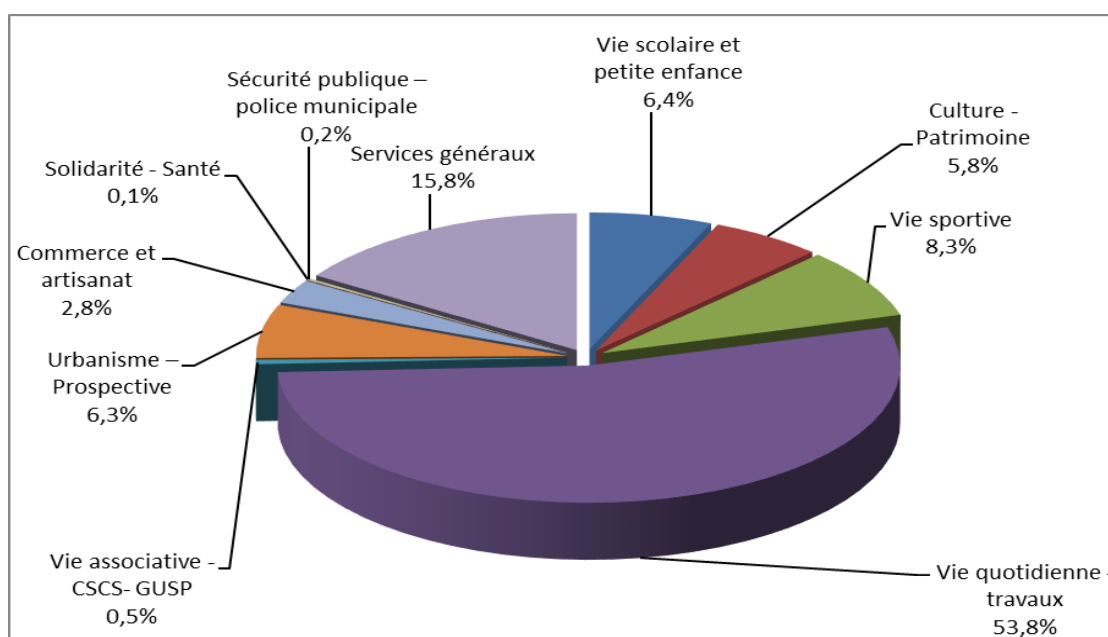
1.1 Les dépenses d'équipement

Le budget 2019 fixe un montant prévisionnel de dépenses d'équipement de 29 ,475 M€. La nature des dépenses d'équipement est la suivante :

Dépenses d'équipement (hors reports)	BP 2018	BP 2019	variation de BP à BP en %	Variation montant
Immobilisations incorporelles (frais d'études, d'insertions, et brevets)	1 131 300	990 000	-12,49%	-141 300
Subventions d'équipement versées	763 065	957 065	25,42%	194 000
Travaux en cours	20 777 757	24 712 900	18,94%	3 935 143
Autres immobilisations corporelles (terrains, agencements et installations)	2 376 011	2 814 843	18,47%	438 832
Total	25 048 133	29 474 808	17,67%	4 426 675

La répartition de ces dépenses par politique apparaît comme suit :

<i>Dépenses d'équipement par politique</i>	Dépenses	Structure %
Vie scolaire et petite enfance	1 885 105	6,40%
Culture - Patrimoine	1 718 091	5,83%
Vie sportive	2 432 801	8,25%
Vie quotidienne - travaux	15 844 322	53,76%
Vie associative - CSCS- GUSP	155 798	0,53%
Urbanisme – Prospective	1 864 871	6,33%
Commerce et artisanat	840 000	2,85%
Solidarité - Santé	18 908	0,06%
Sécurité publique – police municipale	53 400	0,18%
Services généraux	4 661 511	15,82%
Total	29 474 807	100,00%



Les principales opérations sont :

- La poursuite de la mise aux normes du tunnel de la Gâtine (12,1 M€ à payer sur l'exercice 2019 compte-tenu de retards administratifs de facturation en 2018)
- L'aménagement du Champ de Mars (800 K€)
- Le terrain de sports de Lunesse (900 K€)
- La réhabilitation du stade Léonide Lacroix (600 K€)
- Programme de voirie et d'aménagements d'espaces publics (2,7 M€)
- Fin de l'opération ORU secteur ouest (1,7 M€)
- Travaux d'entretien du patrimoine communal (4,7 M€)
- Programme de rénovation énergétique (chaufferies bio-masse, chaudières, photovoltaïque) (910 K€)

1.2 Les dépenses d'emprunt et de ligne de trésorerie

Elles s'élèvent à 11,569 M€. Il s'agit essentiellement :

- des crédits relatifs à l'amortissement de la dette pour 7,069 M€.
- des crédits nécessaires à l'utilisation de l'outil financier « ligne de crédit long terme », pour 4,5 M€. Il faut préciser que cette dépense financière n'a pas d'incidence sur l'équilibre budgétaire car elle est compensée par une recette équivalente.

1.3 Les dépenses diverses

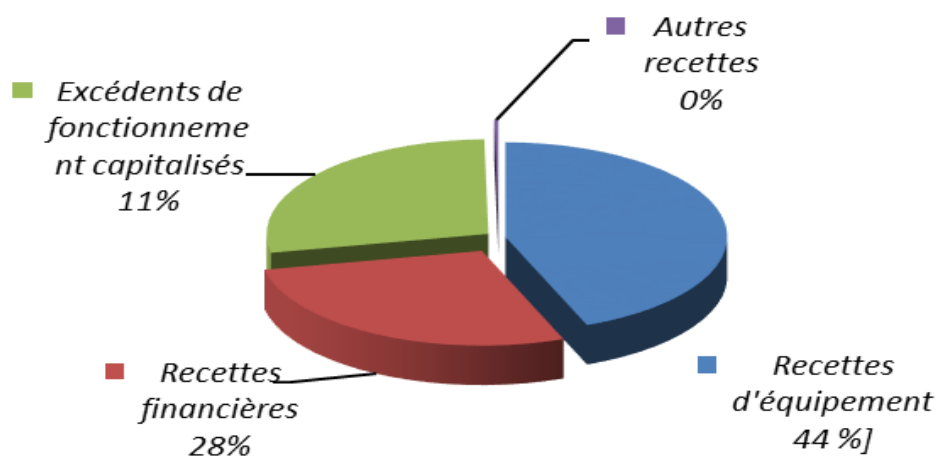
100 K€ sont provisionnés au titre des travaux à réaliser pour le compte de tiers. Les crédits inscrits sont financés par une recette équivalente. Un crédit de 300 K€ est prévu pour les dépenses imprévues.

1.4 Les restes à réaliser

Les restes à réaliser en dépenses sont constitués des dépenses d'équipement engagées avant le 31 décembre 2018 et non mandatées. Il est précisé que le conseil municipal ne vote pas les restes à réaliser qui seront approuvés au moment du vote du compte administratif.

Restes à réaliser - Dépenses	
Chapitre	Report de crédits
10 - Dotations, fonds divers	136 656,00
13 - Subventions d'investissement	75 158,95
20 - Immobilisation incorporelles	1 047 692,75
204 - Subventions d'équipement versées	538 228,25
21 - Immobilisations incorporelles	1 750 822,74
23 - Immobilisations en cours	5 566 956,28
45 - Travaux pour compte de tiers	58 030,57
Total	9 173 545,54

2. Les recettes réelles d'investissement 2019 (hors reports) : 33,489 M€



Les recettes réelles d'investissement 2018 s'élèvent à 33,489 M€.

	BP2018	BP2019	% variation
Recettes d'équipement	16 754 578	14 738 702	-12%
Recettes financières	9 106 000	9 308 000	2%
Excédents de fonctionnement capitalisés	3 095 006	9 342 574	202%
Autres recettes	100 000	100 000	0%
Sous-total	29 055 584	33 489 276	15%
Reports	9 120 975	8 899 274	-2%
Total	38 176 559	42 388 550	11%

2.1 Les recettes d'équipement

Les recettes d'équipement inscrites au budget correspondent aux subventions d'investissement pour 7,277 M€ et à l'emprunt pour 7,462 M€.

a) Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont attribuées par les financeurs suivants :

	ORU	AUTRES	TOTAL
Etat	584 102	2 329 423	2 913 526
Amendes de police	0	500 000	500 000
Région	0	34 125	34 125
Département	5 899	611 043	616 942
Intercommunalité	48 324	2 713 823	2 762 147
autres	0	449 963	449 963
TOTAL	638 325	6 638 377	7 276 702

Les principales subventions concernent les opérations suivantes :

- Travaux tunnel de la Gâtine : 4 M€ (Etat, Grand Angoulême)
- ORU Secteur Ouest : 638 K€
- Rénovation énergétique (chaufferies bio-masse, chaudières) : 488 K€ (Etat, Région, Département, Grand Angoulême)
- Terrain de sport de Lunesse : 295 K€ (Grand Angoulême, Soyaux)

ainsi que la dotation « amendes de police » pour 500 K€ (Etat) et la subvention globale conventionnée avec le Conseil départemental pour 597 K€.

b) L'emprunt

Le recours à l'emprunt nouveau a été fixé à 7,462 M€. Le taux de financement des dépenses d'équipement nouvelles par l'emprunt s'établit à un niveau de 23 %. Il faut noter que la reprise anticipée des résultats antérieurs permet de réduire le niveau d'emprunt nécessaire au financement des investissements. Un emprunt de 3,250 M€ est également inscrit en reports de l'exercice 2018.

Le ratio de capacité de désendettement (CDD) mesure le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser intégralement sa dette si elle y consacre la totalité de son épargne brute. Au vu de l'épargne brute constatée au BP, il s'établit à 6 ans et est donc tout à fait conforme aux engagements contractuels prévus avec l'Etat.

2.2 Les recettes financières

Avec 9,308 M€, les recettes financières comprennent essentiellement :

- Le fonds de compensation de la TVA, pour 2,4 M€
- le produit des cessions d'immobilisations pour 2,038 K€ qui prend en compte la cession de huit locaux commerciaux de la rue des Postes et de la rue L. Trarieux à la SAS Immobilière Charente pour 1,532 K€ ainsi que divers biens immobiliers pour 500 K€
- un crédit de 4,5 M€ pour la ligne de trésorerie qui, comme indiqué ci-dessus, figure également en dépenses. Ces inscriptions dépenses/recettes n'ont donc pas d'incidence sur l'équilibre budgétaire.
- les excédents de fonctionnement capitalisés de 9,343 M€ issus de l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

2.3 Les autres recettes

100 K€ sont provisionnés au titre des travaux à réaliser pour le compte de tiers (un montant identique est inscrit en dépenses).

2.4 Les restes à réaliser

Les restes à réaliser en recettes correspondent à des recettes engagées avant le 31 décembre 2018 et non réalisées. Comme pour les dépenses, il est précisé que le conseil municipal ne vote pas les restes à réaliser qui seront approuvés au moment du vote du compte administratif.

Restes à réaliser - Recettes	
Chapitre	Report de crédits
13 - Subventions d'investissement	5 360 295,34
16 - Emprunt	3 250 000,00
20 - Immobilisation incorporelles	150 000,00
45 - Travaux pour compte de tiers	138 978,50
Total	8 899 273,84

IV - Les opérations d'ordre budgétaire

Les opérations d'ordre budgétaires constituent des opérations comptables internes qui n'affectent pas l'équilibre général du budget, ni l'épargne. Elles s'élèvent à 11,3 M€ et correspondent principalement au virement entre les sections et aux dotations aux amortissements.

Chap.	Dépenses		Chap.	Recettes	
DF023	Virement à la section d'investissement	7 805 865,33	RI021	Virement de la section de fonctionnement	7 805 865,33
DI040	Travaux en régie	350 000,00	RF042	Travaux en régie	350 000,00
	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	14 265,00		Quote-part subventions d'investissement transférées au compte de résultat	14 265,00
DF042	Dotations aux amortissements	2 856 238,29	RI040	Dotations aux amortissements	2 856 238,29
DI041	Opérations patrimoniales	300 000,00	RI041	Opérations patrimoniales	300 000,00
	Total	11 326 368,62		Total	11 326 368,62